



Obligations professionnelles et création d'une sarl

Par **guillemette64**, le **29/04/2008** à **15:30**

Bonjour,

J'ai dans mon contrat de travail au chapitre "obligations professionnelles" une phrase qui dit [s]"mademoiselle X s'interdit par ailleurs de s'interesser à d'autres affaires, quel qu'en soit l'objet, ainsi que de faire des affaires pour son compte personnel ou par personne interposée".[/s]

J'ai pour projet de créer une société avec une autre personne et en serais co-gérante. L'objet de cette société n'a rien à voir avec mon activité actuelle.

[fluo]Pensez-vous que je puisse à la vue de mon contrat de salarié avec la clause mentionnée ci-dessus tout de même mener mon projet de création ?[/fluo]

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.